



LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, EST INTERDITE DANS OU DEPUIS TOUT TERRITOIRE OÙ ELLE CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU DES RÈGLEMENTS APPLICABLES DE CE TERRITOIRE, EN PARTICULIER AUX ÉTATS-UNIS.

PLASTIQUES IPL INC. DÉPOSE UN PROSPECTUS PROVISOIRE MODIFIÉ DANS LE CADRE DE SON PREMIER PLACEMENT DANS LE PUBLIC D' ACTIONS ORDINAIRES

Montréal (Québec), le 1^{er} juin 2018 – Plastiques IPL Inc. (« IPLP » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui le dépôt d'un prospectus provisoire modifié auprès des autorités en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada dans le cadre de son projet de premier placement d'actions ordinaires dans le public (le « placement »).

Le placement est réalisé par un syndicat de preneurs fermes dirigé par BMO Marchés des capitaux, Marchés des capitaux CIBC et RBC Marchés des Capitaux, agissant à titre de teneurs de livres conjoints, syndicat qui comprend par ailleurs Financière Banque Nationale inc., J&E Davy, Goodbody Stockbrokers UC, Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs mobilières GMP S.E.C., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Le prospectus provisoire modifié contient de l'information importante au sujet des actions ordinaires; il est encore susceptible d'être complété ou modifié. Un exemplaire du prospectus provisoire modifié peut être obtenu sur SEDAR au www.sedar.com. Aucune souscription ou offre d'achat des actions ordinaires ne sera acceptée avant le visa du prospectus définitif.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu d'une loi sur les valeurs mobilières étatiques. Par conséquent, les actions ordinaires ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'inscription exigée par la Loi de 1933 et les lois étatiques applicables, sauf si une dispense des exigences d'inscription est offerte. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres d'IPLP dans un territoire ou une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Nomination prévue de quatre nouveaux administrateurs

La Société est heureuse d'annoncer l'ajout prévu de David McAusland, Sharon Pel, Linda Kuga Pikulin et Mary Ritchie (les « nouveaux administrateurs ») à son conseil d'administration. Les nouveaux administrateurs se joindront à Rose Hynes, Hugh McCutcheon, Geoff Meagher et Alain Tremblay, qui demeureront administrateurs non membres de la direction de la Société. Il est prévu que les nouveaux administrateurs entreront en fonction à l'issue du placement. David McAusland occupera le poste de président du conseil à la conclusion du premier appel public à l'épargne projeté.

David McAusland est conseiller d'entreprises et avocat. Il possède une grande expérience comme administrateur et haut dirigeant d'entreprises. M. McAusland est associé chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. Il a été vice-président directeur, Développement d'entreprise et chef des Services

juridiques d'Alcan Inc., une grande multinationale industrielle, dont il a dirigé les fusions, les stratégies de croissance, les grandes opérations et les investissements en capitaux à l'échelle mondiale. M. McAusland est actuellement administrateur de Cogeco Inc. et Cogeco Cable Inc., deux entreprises du secteur des communications, de Cascades Inc., producteur d'emballages et de papiers tissu, et d'ATS Automation Tooling Systems Inc., fabricant de solutions d'automatisation de pointe. M. McAusland est aussi administrateur ou conseiller de plusieurs sociétés privées bien établies et il participe activement à des causes communautaires. Il a obtenu son baccalauréat en droit civil en 1976 et son baccalauréat en common law en 1977 de l'Université McGill.

Sharon Pel est administratrice de sociétés et a été première vice-présidente, chef du groupe des affaires juridiques et commerciales et secrétaire générale du Groupe TMX Limitée jusqu'en 2015, où elle avait la responsabilité de conseiller le conseil et la haute direction de TMX sur toutes les questions touchant la gouvernance, l'exploitation et les affaires juridiques et réglementaires. Auparavant, elle a été associée chez Torys LLP. M^{me} Pel fournit actuellement des services de consultation par l'intermédiaire de son cabinet, Inglewood Advisory Services. M^{me} Pel est membre du conseil des fiduciaires de OPTrust, l'administrateur du régime de retraite du SEFPO, un régime de retraite à prestations déterminées comptant plus de 92 000 membres et retraités. M^{me} Pel est titulaire d'un baccalauréat ès arts (avec distinction) de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada et détient le titre IAS.A. Elle participe également à de nombreuses activités caritatives et siège au conseil de Canadian Feed The Children.

Linda Kuga Pikulin a été présidente de PepsiCo Canada Breuvages de juin 2010 à février 2011. Elle a dirigé l'intégration complexe des entreprises d'embouteillage de la marque PepsiCo pour en assurer la croissance à long terme. De 1998 à 2010, elle a été présidente de la Société du groupe d'embouteillage Pepsi (Canada), où elle était responsable des ventes, de la fabrication, de la commercialisation et de la distribution des produits Pepsi. Sous sa direction, l'entreprise d'embouteillage a connu une croissance sans précédent de sa part de marché et de ses bénéfices. M^{me} Pikulin est administratrice indépendante d'Enersource Corporation. M^{me} Pikulin est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en administration des affaires de l'Université Robert Morris de Pittsburgh, en Pennsylvanie.

Mary Ritchie est présidente et chef de la direction de Richford Holdings Ltd., une entreprise de services-conseils en placement et en comptabilité établie à Edmonton, en Alberta. Elle compte plus de 30 années d'expérience dans les secteurs privé, public et à but non lucratif. Elle est membre de CPA Canada et Fellow de CPA Alberta. M^{me} Ritchie siège au conseil d'administration et au comité d'audit d'EnWave Corporation, d'Alaris Royalty Corp. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.; elle est également membre du comité de surveillance indépendant de RBC Gestion mondiale d'actifs. M^{me} Ritchie est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Western Ontario et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta.

À propos d'IPLP

IPLP, à la date d'effet du plan d'arrangement d'IPL Plastics plc (qui demeure conditionnel à son approbation par la Haute Cour d'Irlande), sera un fournisseur de premier ordre de solutions de produits d'emballage durables principalement dans les marchés de l'alimentation, de la consommation, de l'agriculture, de la logistique et de l'environnement, présent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Chine et au Mexique. IPLP comptera environ 2 400 employés. Son siège sera situé à Montréal, au Québec.

Pour obtenir plus de renseignements :

Demandes des investisseurs

Alan Walsh, chef de la direction

+353 1 612 1375

Pat Dalton, chef des finances

+353 1 612 1377

www.iplplasticsinc.com

Demandes des médias

Phil Koven, Bay Street Communications

+1 647 496 7858

Tom McEnaney, McEnaney Media

+353 87 2222 666

Mise en garde

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (auxquels sont assimilés les territoires et possessions de ce pays, tout État américain individuel et le District de Columbia) (les « États-Unis »), en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon. Il se peut que, dans certains pays, la distribution du présent communiqué soit limitée par des lois. Il est conseillé aux personnes qui entrent en possession de tout document ou autre information dont il est fait mention aux présentes de se renseigner au sujet de ces restrictions et de les respecter. L'inobservation de ces restrictions pourrait constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre ou de distribuer ni la sollicitation d'une offre d'acheter, de souscrire ou de distribuer des titres au Canada, aux États-Unis, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, pas plus qu'il ne se veut une sollicitation pour la réalisation d'une opération visant des titres au Canada, aux États-Unis, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ni ne fait partie d'une telle démarche.

Le présent communiqué ne constitue pas une note d'information ou un prospectus dans le cadre d'un placement de titres de la Société. Les investisseurs ne doivent pas accepter d'offre visant des titres auxquels le présent document se rapporte, ni faire l'acquisition ou souscrire de tels titres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter ou de souscrire des titres et les investisseurs ne peuvent l'invoquer pour conclure un contrat d'investissement ou prendre une décision d'investissement.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public des titres de la Société dans l'Espace économique européen. Aucune offre visant les actions ordinaires de la Société ne sera faite dans un État membre de l'Espace économique européen, sauf en vertu d'une dispense visée à l'article 3 de la directive 2003/71/CE de l'Union européenne (dans sa version modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE, la « directive sur les prospectus »), dans sa version mise en œuvre dans les États membres de l'Espace économique européen, qui exonère de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de titres. Par conséquent, aucune offre visant les actions ordinaires de la Société ne sera faite dans un État membre de l'Espace économique européen, sauf aux « investisseurs admissibles » (au sens de la directive sur les prospectus) et/ou sur le fondement que la souscription minimale par investisseur dans l'Espace économique européen est de 100 000 €. Le prospectus provisoire modifié de la Société n'a pas été approuvé ni désapprouvé par une autorité compétente pour l'application de la directive sur les prospectus et aucune autorité compétente ne se prononcera sur l'exactitude ou le bien-fondé du prospectus provisoire modifié ou du prospectus définitif.

Le présent communiqué est une publicité et ne constitue pas un prospectus ni un document d'admission. Les investisseurs ne devraient pas acheter ou souscrire de titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

L'information qui figure dans le présent communiqué est donnée à la date de sa publication (à moins d'indication contraire) et elle est susceptible d'être modifiée, révisée ou mise à jour.

Le présent communiqué ne constitue pas une recommandation concernant un investissement dans les titres de la Société. La valeur des titres peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs éventuels devraient consulter un conseiller professionnel au sujet du bien-fondé d'un placement dans leur cas. Les résultats ou renseignements passés figurant dans le présent communiqué ne peuvent pas être considérés comme une indication du rendement futur.

Le présent communiqué renferme des « déclarations prospectives » ou des déclarations qui peuvent y être assimilées. Ces déclarations prospectives font état de risques et d'incertitudes connus et inconnus, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations prospectives se fondent sur les convictions et les attentes actuelles du conseil d'administration de la Société concernant les faits à venir. Certaines déclarations prospectives se reconnaissent par l'usage de certains termes comme « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention de », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, par l'usage de variantes de ces termes ou par l'emploi de termes similaires. Il peut aussi s'agir de discussions sur des stratégies, des plans, des objectifs, des buts, des faits à venir ou des intentions. Les déclarations prospectives portent sur toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. Les résultats réels sont parfois considérablement différents des déclarations prospectives, qui reflètent l'opinion actuelle de la Société au sujet des événements à venir et sont exposées aux risques concernant les événements futurs ainsi qu'à d'autres risques, incertitudes et hypothèses concernant l'entreprise, les résultats d'exploitation, la situation financière, les perspectives, la croissance et la politique de dividendes de la Société et de l'industrie dans laquelle elle exerce ses activités. Les déclarations prospectives valent uniquement à la date à laquelle elles sont faites et ne constituent pas une indication du rendement futur.

Les déclarations prospectives et les autres déclarations contenues dans le présent communiqué concernant des questions qui ne constituent pas des faits historiques comportent des prévisions. Il n'existe aucune garantie que ces résultats futurs seront atteints. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement en raison des risques et des incertitudes auxquels la Société est confrontée. Ces risques et ces incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats futurs indiqués, énoncés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives valent uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour cette information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure où la loi applicable l'y contraint.

La Société et les membres de son groupe déclinent expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ou réviser des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit.